



COALITION QUÉBÉCOISE  
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4126, rue Saint-Denis, Montréal, Québec H2W 2M5 • Tél. : 514-598-5533 • Téléc. : 514-598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

Contribution de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac à la consultation publique  
**Montréal, physiquement active**  
24 janvier 2013

---

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (CQCT)<sup>1</sup> apprécie grandement l'opportunité de contribuer au nouveau cadre d'intervention favorisant l'activité physique et le sport dans le quotidien des Montréalais. D'emblée, permettez-nous de saluer l'importance de cette réflexion qui s'inscrit, comme les mesures de lutte contre le tabac, dans la réduction et la prévention des maladies chroniques chez les Montréalais, leurs proches et dans le réseau de la santé.

**Sans être liée directement ou vouée à la réduction du tabagisme et de ses méfaits sur les fumeurs et les non-fumeurs, la présente consultation nous permet de signaler une mesure spécifique qui permettrait de faire progresser simultanément nos objectifs respectifs. En effet, nous contribuons à cette consultation en raison d'un dossier connexe : les terrains de jeux pour enfants et le fait qu'on y permette de fumer.**

**En somme, nous encourageons la Ville de Montréal à interdire de fumer sur les terrains de jeux pour enfants dès l'été 2013, pour les considérations suivantes :**

### **Tabagisme au centre des priorités des autorités de santé montréalaises**

Le tabagisme est la principale cause de mortalité au Québec<sup>2</sup> coûtant prématurément la vie d'un Québécois chaque heure, soit 10 400 victimes par année. Il accapare, à lui seul, un tiers de toutes les ressources liées à l'hospitalisation au Québec<sup>3</sup>. Pire, malgré la baisse considérable du taux de tabagisme au Québec depuis les quarante dernières années, le recul s'est stabilisé ces dernières années et l'usage des produits du tabac est aussi répandu chez les jeunes que dans la population adulte, notamment lorsqu'on tient compte de l'usage de cigarillos/cigares (aromatisés), un phénomène populaire chez les jeunes.<sup>4</sup>

Selon la Direction de santé publique de Montréal, la métropole détient toujours l'une des prévalences les plus élevées parmi les villes canadiennes.

---

<sup>1</sup> Fondée en 1996, la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac* représente quelques 450 organisations québécoises — associations médicales, ordres professionnels, municipalités, hôpitaux, écoles, commissions scolaires, etc. — qui appuient une série de mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences. Ses principaux objectifs incluent prévenir l'initiation au tabagisme, favoriser l'abandon, protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire et obtenir un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac.

<sup>2</sup> Direction de santé publique, 2013. "Plan montréalais de lutte contre le tabagisme 2012-2015" (version de consultation), Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, janvier 2013 (voir page 14).

<sup>3</sup> Crémieux P-Y, Pinheiro L, Ginn M et Cloutier M. pour le **Groupe d'Analyse, 2010**. « FICHE D'INFORMATION - Utilisation excédentaire des ressources médicales due au tabagisme : Soins hospitaliers », 10 août 2010.  
[http://cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2010/DOCU\\_10\\_08\\_10\\_GroupeDAnalyse\\_Fiche\\_Hosp.pdf](http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2010/DOCU_10_08_10_GroupeDAnalyse_Fiche_Hosp.pdf)

<sup>4</sup> Direction de santé publique, 2013. "Plan montréalais de lutte contre le tabagisme 2012-2015" (version consultation), Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, janvier 2013 (voir pages 8 et 14).

## Fumée secondaire

Les effets néfastes de la fumée secondaire sur l'enfant sont bien connus. Celui-ci étant en plein développement, il respire beaucoup plus rapidement qu'un adulte et ainsi, il devient plus vulnérable aux effets néfastes provoqués par la cigarette.<sup>5</sup> L'exposition continue ou régulière d'un enfant à la fumée secondaire a des répercussions très graves et irréparables sur le reste de sa vie : il devient plus à risque de développer l'asthme (et la respiration sifflante qui l'accompagne), des allergies, des bronchites, des pneumonies et court le risque de souffrir d'une toux chronique et de douloureuses infections aux oreilles (otites).<sup>6</sup>

Bien que la *Loi sur le tabac* de 1998 et son renforcement en 2005 aient grandement diminué l'exposition au Québec des non-fumeurs à la FTS dans les lieux publics, l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2011 rapporte que 21,4 % des Québécois non-fumeurs âgés de 12 à 19 ans déclaraient être exposés à la FTS dans les lieux publics<sup>7</sup>. La proportion d'exposition de non-fumeurs — tous âges confondus — est d'ailleurs plus élevée sur le territoire montréalais (18,1 %) qu'à l'échelle québécoise (17,8 %).<sup>8</sup> Enfin, non seulement est-il bien documenté que la fumée dans certains lieux extérieurs provoque des risques de santé,<sup>9,10,11,12,13,14</sup> mais les interdictions de fumer dans les lieux publics ont pour effet d'accroître les politiques sans fumée au domicile<sup>15</sup> et tendent à réduire la consommation quotidienne des fumeurs.<sup>16</sup> Par ailleurs, la réduction du tabagisme et de l'exposition

---

<sup>5</sup> Ontario Medical Association, 2008. "Backgrounder - Tobacco Smoke Concentrations in Cars".  
<https://www.oma.org/Resources/Documents/TobaccoSmokeConcentrationsInCars.pdf>

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> Statistique Canada, 2011, « Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes - Composante annuelle (ESCC) », tableau 105-0501 « Profil d'indicateurs de la santé, estimations pour une période de deux ans, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces, territoires, régions sociosanitaires (limites de 2011) et groupes de régions homologues ». [http://cqcq.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2012/DOCU\\_12\\_07\\_30\\_ESCC\\_CANSIMFTS\\_LieuxPublics.pdf](http://cqcq.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/DOCU_12_07_30_ESCC_CANSIMFTS_LieuxPublics.pdf)

<sup>8</sup> Institut national de santé publique du Québec, 2013. "Monitoring du Plan québécois de lutte contre le tabagisme 2012". [http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1565\\_MonitoragePlanQcLutteTabag2012.pdf](http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1565_MonitoragePlanQcLutteTabag2012.pdf) (tableau 28, page 206)

<sup>9</sup> Klepeis NE, Ott WR, & Switzer P, 2007. "Real-time, measurement of outdoor tobacco smoke particles", *Journal of Air & Waste Management Association*, 57, 522-534 cité dans "Making Patios Smoke-free: A positive step that governments can take to further protect children, hospitality workers and the community from second-hand smoke" des Médecins pour un Canada sans fumée, <http://www.smokefree.ca/factsheets/pdf/Smokefreepatios-final.pdf>

<sup>10</sup> Roswell Park Cancer Institute, 2007. *Vancouver Island Outdoor Smoking Area Air Monitoring Study 2007*. <http://www.tobaccofreeair.org/documents/VancouverIslandOSARreport4-10-07.pdf>

<sup>11</sup> U.S. Environmental Protection Agency, 2007. "Revising the Air Quality Index and Setting a Significant Harm Level for PM 2.5", février 2007. [http://www.epa.gov/ttn/oarpg/gen/air\\_quality\\_index\\_issue\\_paper\\_020707.pdf](http://www.epa.gov/ttn/oarpg/gen/air_quality_index_issue_paper_020707.pdf)

<sup>12</sup> Kaufman P, Zhang B, Bondy SJ, Klepeis N, Ferrence R, 2010. "Not just 'a few wisps': Real-time measurement of tobacco smoke at entrances to office buildings." *Tobacco Control* 2011;20(3):212-8. <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/21177666>

<sup>13</sup> Ottawa Council on Tobacco or Health, 2010. "Hazardous Levels of Tobacco Smoke Measures on Restaurant and Bar patios in Ottawa." <http://www.smokefreeottawa.com/2006-en/pdfs/newsConferenceRelease.pdf>

<sup>14</sup> Cameron M, et coll., 2010. "Secondhand smoke exposure (PM2.5) in outdoor dining areas and its correlates." *Tobacco Control* 2010;19:19-23 <http://tobaccocontrol.bmj.com/content/19/1/19.abstract>

<sup>15</sup> Cheng KW, Glantz SA, Lightwood JM, 2011. "Association between smokefree laws and voluntary smokefree-home rules." *Am J Prev Med*. 2011;41(6):566-72. <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/22099232>

<sup>16</sup> Callinan JE, Clarke A, Doherty K, Kelleher C, 2010. "Legislative smoking bans for reducing secondhand smoke exposure, smoking prevalence and tobacco consumption." *Cochrane Database of Systematic Reviews*, 2010, Issue 4. Art. No. CD005992. <http://www.thecochranelibrary.com/userfiles/ccoche/file/World%20No%20Tobacco%20Day/CD005992.pdf>

infantile à la fumée de tabac sont des objectifs priorités par les autorités montréalaises en santé publique dans le cadre du Plan montréalais de lutte au tabagisme 2012-2015.<sup>17</sup>

### Terrains de jeux pour enfants

Les terrains de jeux pour enfants en zone urbaine sont fréquemment de taille restreinte et souvent cloisonnés sur deux ou trois cotés par des immeubles de plusieurs étages, nuisant à la dissipation rapide de la fumée (figures A et B). Ces terrains de jeux sont facilement identifiables par la présence d'appareils de jeu et discernables des autres espaces verts.<sup>18</sup>



Figure A : Terrain de jeux pour enfants situé sur l'Avenue de l'Hôtel-de-Ville (au sud de Rachel), cloisonné par des immeubles sur deux côtés.



Figure B : Terrain de jeux pour enfants (parc Jean-Jacques-Olier) sur la rue Drolet, cloisonné par des immeubles sur trois côtés.

Or, il est maintenant bien documenté que les niveaux de fumée atteints dans certains lieux extérieurs – comme les aménagements associés à un grand nombre de terrains de jeux pour enfants en zone urbaine – provoquent des risques à la santé.<sup>19,20,21,22</sup> (Le document-synthèse préparé par la CQCT résume plusieurs études scientifiques et précédents législatifs à cet effet.)<sup>23</sup>

<sup>17</sup> Direction de santé publique, 2013. "Plan montréalais de lutte contre le tabagisme 2012-2015" (version consultation), Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, janvier 2013 (voir page iii et iv).

<sup>18</sup> Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, 2012. "Document-synthèse : Fumée secondaire à l'extérieur", juillet 2012. [http://cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2012/DOCU\\_12\\_07\\_30\\_FumeeSecondaireExterieur.pdf](http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/DOCU_12_07_30_FumeeSecondaireExterieur.pdf)

<sup>19</sup> Klepeis NE, Ott WR, & Switzer P, 2007. Real-time, measurement of outdoor tobacco smoke particles, *Journal of Air & Waste Management Association*, 57, 522-534 [http://exposurescience.org/pub/preprints/Klepeis\\_OT\\_S\\_Preprint.pdf](http://exposurescience.org/pub/preprints/Klepeis_OT_S_Preprint.pdf)

<sup>20</sup> Boffi R, Ruprecht A, Mazza R, Ketzel M, Invernizzi G, 2006. A day at the European Respiratory Society Congress: passive smoking influences both outdoor and indoor quality (letter). *European Respiratory Journal*. 2006;27:862-863. <http://erj.ersjournals.com/content/27/4/862.full>

<sup>21</sup> Repace J, 2005. Measurements of outdoor air pollution from second-hand smoke on the UMBC campus. <http://www.repac.com/pdf/outdoor.pdf> (consulté en janvier 2013)

<sup>22</sup> Kaufman P, Zhang B, Bondy SJ, Klepeis N, Ferrence R, 2010. "Not just 'a few wisps': Real-time measurement of tobacco smoke at entrances to office buildings." *Tobacco Control* 2011;20(3):212-8. <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/21177666> (l'étude est pertinente en raison des données prises à 9 m. des entrées)

<sup>23</sup> Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, 2012. Document-synthèse : Fumée secondaire à l'extérieur, juillet 2012. [http://cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2012/DOCU\\_12\\_07\\_30\\_FumeeSecondaireExterieur.pdf](http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/DOCU_12_07_30_FumeeSecondaireExterieur.pdf)

## Norme tabagique

Au-delà de l'exposition à la FTS, le fait d'exposer les enfants à la « norme tabagique » dans des endroits récréatifs qui sont destinés au développement, à la socialisation, au jeu et à l'activité physique des très jeunes enfants est certainement problématique et tout à fait incohérent avec les efforts de prévention<sup>24</sup>. Notons que depuis septembre 2006, l'article 2.1 de la loi québécoise pour le tabac interdit à quiconque de fumer sur les terrains des écoles.

## Pouvoirs municipaux

Les municipalités peuvent mettre en place des restrictions plus sévères sur l'usage du tabac que celles mises de l'avant par la *Loi sur le tabac*. En effet, les articles 59 et 85 de la Loi sur les compétences municipales (adopté en 2005) précisent que « toute municipalité locale peut adopter des règlements relatifs aux nuisances » et que « toute municipalité locale peut adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population ».<sup>25</sup> La Cour suprême du Canada a interprété généreusement la notion de « bien-être général » à l'échelle d'une ville dans l'affaire *Spraytech c. Ville de Hudson*.<sup>26</sup>

C'est d'ailleurs ces pouvoirs qui ont habilité l'arrondissement de Lachine,<sup>27</sup> à Montréal, d'aller plus loin que la *Loi sur le tabac* provinciale interdisant de fumer à neuf mètres des portes de tous les édifices appartenant à l'arrondissement (bibliothèque, mairie, etc.). Les dispositions similaires prévues par la loi provinciale se limitent aux centres de santé et aux établissements scolaires.

## Autres précédents

Rappelons qu'à l'exception d'Anjou, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Léonard, les 16 autres arrondissements de Montréal précisent qu'il est interdit de fumer aux abords des piscines extérieures, patageoires et aires de jeux d'eau situés sur leur territoire.<sup>28</sup> En ce qui concerne les terrains de jeux, au moins deux municipalités québécoises, soit Côte Saint-Luc (2012)<sup>29</sup> et l'Ancienne-Lorette (2010)<sup>30</sup>, ont réglementé pour y interdire l'usage du tabac. En fait, plusieurs grandes villes interdisent de fumer sur les terrains de jeux pour enfants dont Toronto,<sup>31</sup> Ottawa,<sup>32</sup> Vancouver,<sup>33</sup> et Calgary<sup>34</sup> y songe.

<sup>24</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2010. *Plan québécois de prévention du tabagisme chez les jeunes 2010-2015* (page 34). <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2010/10-006-06F.pdf>

<sup>25</sup> Gouvernement du Québec, *Loi sur les compétences municipales*, adopté en 2005. [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C\\_47\\_1/C47\\_1.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_47_1/C47_1.html) (consulté en janvier 2013).

<sup>26</sup> Ministère des Affaires municipales et des Régions, 2006. *La Loi sur les compétences municipales commentée article par article*, janvier 2006 (voir page 2). [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/ministere/legislation/loi\\_competches\\_municipales\\_commentee.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/ministere/legislation/loi_competches_municipales_commentee.pdf)

<sup>27</sup> Assemblée du conseil d'arrondissement de Lachine, 2006. Ordre du jour, 13 mars. 2006. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARR\\_LACH\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/ORDRE%20DU%20JOUR%20-%2013%20MARS%202006.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARR_LACH_FR/MEDIA/DOCUMENTS/ORDRE%20DU%20JOUR%20-%2013%20MARS%202006.PDF) et la revue *Info-tabac* (no 64, juillet 2006) [http://www.info-tabac.ca/bull64/loi\\_tabac.htm](http://www.info-tabac.ca/bull64/loi_tabac.htm)

<sup>28</sup> Ville de Montréal. "Banque d'information 311 : Hyperliens et liste – Piscines extérieures" (consulté le 17 janvier 2013). <http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/node/135>

<sup>29</sup> [http://www.cotesaintluc.org/files/u1/city\\_clerk/bylaws/107\\_-\\_921\\_Nuisance%2C\\_noise/CSL\\_Reglement\\_2374.pdf](http://www.cotesaintluc.org/files/u1/city_clerk/bylaws/107_-_921_Nuisance%2C_noise/CSL_Reglement_2374.pdf)

<sup>30</sup> Règlement 128-201 concernant l'usage du tabac, adopté le 23 février 2010 (disponible sur demande)

<sup>31</sup> <http://www.toronto.ca/health/smokefree/protection/smokefreeplayareas.htm>

<sup>32</sup> <http://ottawa.ca/en/residents/public-health/healthy-living/smoke-free-regulations>

<sup>33</sup> [http://vancouver.ca/parks-recreation-culture.aspx?S\\_PROVINCESTATEID=2&S\\_LEGISLATIONDOMAINID=1&S\\_REGIONCITYID=484&SID=1241](http://vancouver.ca/parks-recreation-culture.aspx?S_PROVINCESTATEID=2&S_LEGISLATIONDOMAINID=1&S_REGIONCITYID=484&SID=1241)

### Appui à l'arrêt tabagique

L'interdiction de fumer dans ces endroits viendrait en appui aux efforts de cessation effectués auprès des femmes enceintes et des nouveaux parents (et protégerait les anciens fumeurs ou les fumeurs en sevrage d'une situation propice à la rechute). Ainsi, en rendant les terrains de jeux sans fumée, la Ville les rendrait plus favorables à l'adoption de comportements sains, tout en faisant de tous les adultes qui s'y trouvent des modèles positifs.

### Conclusion

Nous croyons qu'en interdisant l'usage du tabac sur les terrains de jeux pour enfants, la Ville de Montréal améliorera les conditions environnementales dans ces terrains de jeux et rehaussera ainsi l'attrait de ces parcs auprès des jeunes familles montréalaises, qui comptent par ailleurs de moins en moins de fumeurs.

---

<sup>34</sup> « Council OKs crackdown on smoking in playgrounds, outdoor areas, but hedges on broader bylaw » dans le **Calgary Herald** du 19 novembre 2012.  
<http://www.calgaryherald.com/news/calgary/Council+crackdown+smoking+playgrounds+outdoor+areas+hedges/7571369/story.html>